



Hauts-de-Seine • Yvelines

COVID-19

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines se mobilisent

La propagation du virus a engendré une situation d'urgence sanitaire sur tout le territoire.

Dans ce contexte inédit, les Plans d'urgence et de continuité des activités (PCA) ont été déclenchés, en coordination étroite entre les deux Départements, réunissant 2185 agents pour répondre à un triple objectif :

- ◆ accompagner la communauté médicale et médico-sociale dans la lutte contre l'extension de l'épidémie,
- ◆ maintenir la présence indispensable de nos services pour faire face aux urgences sociales et assurer la protection des enfants et des femmes enceintes,
- ◆ déployer toutes nos autres ressources sur des modalités de travail à distance.

Les moyens et les effectifs de notre administration sont désormais dédiés au maintien dans la durée de la bonne réalisation des missions essentielles que la collectivité se doit de maintenir.

Une cellule de gestion de crise dédiée a été mise en place début mars et fonctionne au quotidien.

Le travail à distance est devenu la règle impérative pour tous les postes qui le permettent. En accompagnement de cette mobilisation, nous avons mis en place des mesures nouvelles pour pallier les conséquences de la crise. Citons, s'agissant des outils de travail :

- ◆ l'augmentation des capacités de nos infrastructures pour assurer la connexion à distance et un élargissement de l'offre de services. À cet effet, des licences Teams ont été déployées pour permettre la continuité de l'activité : outils collaboratifs, partages de fichiers, système de visioconférence,
- ◆ la poursuite de l'assistance de la hotline informatique pour résoudre les difficultés de connexion à domicile,
- ◆ la dotation urgente de matériels informatiques supplémentaires pour équiper le plus grand nombre et son remplacement rapide en cas de souci.

1000 agents participent aux Plans de continuité de l'activité (PCA) en présentiel sur site, sur la base d'un roulement : sécurité, accueil, enfance, actions sociales, protection maternelle et infantile, planification familiale, et à distance afin d'assurer les activités essentielles de nos deux Départements.

Pour ces collaborateurs, des autorisations de déplacement employeur ont été rédigées afin de faciliter leurs déplacements. En cas d'impossibilité de télétravailler, les agents sont placés en autorisation spéciale d'absence mais restent mobilisables pour venir renforcer nos équipes.

Des mesures ont été prises pour garantir la sécurité sanitaire des collaborateurs en présentiel :

- ◆ rappel de l'absolue nécessité des gestes barrières (se laver les mains régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, tutoriel de lavage des mains) ;
- ◆ rappel des règles de distanciation et agencement spécifique du mobilier pour respecter une distance d'au moins 1 mètre entre eux et avec les usagers ;
- ◆ aération et désinfection des locaux, du mobilier, de toutes les surfaces, avec un protocole intensifiant et garantissant l'effectivité de la désinfection ;
- ◆ port de masques (et gants si besoin) ;
- ◆ solution hydro-alcoolique.

L'accueil est maintenu physiquement pour les urgences et l'activité de PMI. Par téléphone, une centrale d'écoute répond et oriente vers un deuxième niveau qui traite à distance et continue à desservir les prestations.

L'accueil téléphonique, la sécurisation des bâtiments et la gestion du courrier sont également assurés.

Un accueil physique minimal, à vocation technique, reste assuré à l'Hôtel du Département et sur certains sites. Sauf exceptions liées aux missions de service public maintenues, cet accueil limité n'a pas vocation à accueillir le public.

Les solidarités

Les missions importantes consacrées aux solidarités sont maintenues.

Les agents, mobilisés au titre des solidarités en direction des publics fragiles, maintiennent un service minimum pour la prise en charge des situations d'urgence et sanitaires, dans les domaines indispensables dans la période actuelle :

- ◆ les rendez-vous de suivis de grossesse des femmes enceintes ;
- ◆ l'accompagnement de toutes les situations complexes au regard de l'expertise médicale ;
- ◆ les actes liés aux sorties de maternité permettant de prévenir les situations de danger pour éviter l'orientation à l'hôpital, et le suivi d'enfants dont les mères sont atteintes ;
- ◆ les consultations et vaccinations des enfants de 0 à 12 mois ;
- ◆ des conseils de puériculture assurés par téléphone afin de continuer à accompagner les jeunes mamans ;
- ◆ les situations d'urgence sociale suite à des réponses défailtantes du 115 et la continuité des liens avec les usagers en situation de fragilité sociale ;
- ◆ les accueils d'urgence ou les situations liées à une crise ou à des violences au sein de la cellule familiale ;
- ◆ les interventions d'urgence en protection de l'enfance, notamment le recueil des informations préoccupantes et la mise en œuvre des ordonnances de placement provisoire.

Toutes ces actions sont fondamentales car elles désengorgent les hôpitaux, maintiennent une action de prévention de premier plan et assurent la solidarité.

Face à cette situation exceptionnelle, l'accueil physique des Services de Solidarités Territoriales (SST) dans les Hauts-de-Seine et des Secteurs d'action sociale (SAS) dans les Yvelines a été adapté, ainsi que celui des Centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Dans les Hauts-de-Seine, neuf Services de Solidarités Territoriales (SST) et Centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 13h. Sur ces services, sept sites assurent des consultations de Protection maternelle et infantile (PMI), ouvertes pour le suivi médical.

**SST 1 DONT PMI
VILLENEUVE-LA-GARENNE**
54 avenue du Maréchal Leclerc
92390 Villeneuve-la-Garenne
01 41 21 77 90

**SST 2
ASNIÈRES-SUR SEINE
GENNEVILLIERS**
12 ter-14 rue des parisiens
92600 Asnières-sur-Seine
01 47 90 77 00
PMI DES MOURINOUX
24 Rue des Mourinoux
92600 Asnières-sur-Seine

**SST3
CLICHY-LA-GARENNE
LEVALLOIS-PERRET**
9 rue Gaston Paymal
92110 Clichy-la-Garenne
01 55 90 50 00
PMI DE CLICHY
32 rue Palloy
92110 Clichy

**SST 5
COLOMBES
BOIS-COLOMBES**
Immeuble Le Védrines
102-102 bis
avenue Henri Barbusse
92700 Colombes
01 41 30 04 50
PMI DE COLOMBES
Rue des gros Grès
92700 Colombes

**SST 6 DONT PMI
NANTERRE
RUEIL-MALMAISON**
Le Quartz
4 avenue Benoît Frachon
92000 Nanterre
01 41 20 28 28

**SST 8 DONT PMI
BOULOGNE-BILLACOURT
CHAVILLE /
MARNE LA COQUETTE /
SAINT-CLOUD SÈVRES /
VAUCRESSON VILLE D'AVRAY**
76 boulevard de la République
92100 Boulogne-Billancourt
01 46 10 95 00

**SST 10 DONT PMI
CHÂTILLON / MALAKOFF
MONTROUGE**
Pôle social
39 rue Louveau
92320 Châtillon
01 55 48 03 30

**SST 12 DONT PMI
CHÂTENAY-MALABRY /
LE PLESSIS-ROBINSON**
Pôle social
9 rue Jules Verne
92290 Châtenay-Malabry
01 78 16 69 00

**SST 13 DONT PMI
ANTONY / SCEAUX**
2-4 rue de Bône
92160 Antony
01 55 59 44 00

Dans les Yvelines, neuf Secteurs d'Action Sociale (SAS) sont ouverts du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et 13h30 à 16h.

SAS 1
9 rue Armagis
78100
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SAS 2
13 rue Fabert
78500 SARTROUVILLE

SAS 3
1 avenue de la Villedieu
78990 ELANCOURT

SAS 4
6 avenue Hector Berlioz
78190 TRAPPES

SAS 5
50 rue Rémyilly
78000 VERSAILLES
*Fermé temporairement
depuis le 24 mars*

SAS 6
42 avenue Paul Raoult
78130 LES MUREAUX

SAS 7
8 quater, avenue de la Division
Leclerc
78200 MANTES-LA-JOLIE

SAS 8
13 rue Jacob Courant
78300 POISSY

SAS 9
RAMBOUILLET
26 rue Pasteur
78120 RAMBOUILLET

Dix-neuf centres PMI sont ouverts du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et 13h30 à 16h.

PMI
SAINT-GERMAIN-
EN-LAYE
9 rue Armagis

PMI SARTROUVILLE
4 rue Pablo Picasso
78500 Sartrouville

PMI ELANCOURT
1 avenue de la
78 Villedieu

PMI GUYANCOURT
9 avenue du centre
*Fermée
temporairement
depuis le 24 mars*

PMI PLAISIR
1 rue
des Frères Lumière

PMI TRAPPES
6 avenue Hector Berlioz

PMI
LA CELLE-SAINT-CLOUD
6 avenue de la Drionne

PMI SAINT-CYR-L'ÉCOLE
34 rue Gabriel Péri

PMI VÉLIZY
4 bis, rue Clément Ader

PMI VERSAILLES
4 rue Jouvencel

PMI ACHÈRES
2 allée des Vanneaux

PMI
CHANTELOUP-LES-
VIGNES
1 rue de l'Écho

PMI
CONFLANS-SAINTE-
HONORINE
1 rue de Pologne

PMI LES MUREAUX
74 boulevard
Victor Hugo

PMI MANTES-LA-JOLIE
8 quater, avenue
de la Division Leclerc

PMI POISSY
2 avenue Ferdinand
Lefèvre

PMI VERNOUILLET
59 allée des Capucines

PMI HOUDAN
7 rue du pot d'Étain

PMI RAMBOUILLET
26 rue Pasteur

Quatre centres de planification et d'éducation familiale sont maintenus ouverts, et les consultations prioritaires sont les tests de grossesse, IVG pour majeure et mineure, le renouvellement de contraception (surtout pour les mineures, et dans le respect de la confidentialité), la contraception d'urgence, et l'IVG Médicamenteuse.



Deux plateformes téléphoniques sont ouvertes pour toute question concernant la PMI ou pour prendre rendez-vous :
Dans les Hauts-de-Seine : 0806 00 00 92
Dans les Yvelines : 01 30 836 100

Le soutien interdépartemental aux modes d'accueil de la petite enfance est renforcé

Les établissements d'Accueil des Jeunes Enfants de moins de six ans sont fermés depuis le 16 mars et jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, **certains de ces établissements sont exceptionnellement ouverts pour accueillir les enfants des professionnels indispensables (professionnels de santé, personnel de l'ASE,...)**. Pour assurer ce service minimum, les services des Départements collaborent étroitement avec les services de l'État et de la CAF.

L'activité des assistants maternels demeure maintenue, de par l'accueil individuel qu'elle suppose. Les équipes interdépartementales soutiennent ainsi les assistantes maternelles, en lien avec la CAF, qui accueillent les enfants à leur domicile en leur préconisant conseils et gestes barrières et leur évitent ainsi un isolement dans un contexte de confinement parfois difficile à vivre pour elles et leurs familles.

Dès le 13 mars, l'équipe unifiée a mis en place un dispositif spécifique d'appariement afin de faciliter la recherche de mode d'accueil individuel pour les enfants de personnels soignants ou indispensables à la continuité de la Nation (personnel de l'ASE et Policiers notamment).

Solidarité envers les professionnels de santé

Afin de soutenir l'effort de solidarité nationale et **pour faciliter la mobilisation des professionnels de santé des deux Départements, leurs enfants peuvent être accueillis dans certains collèges**. Face à la pénurie constatée dans différentes associations et établissements, le Département des Yvelines s'est mobilisé pour s'approvisionner en masques et les redistribuer auprès de plus de 280 structures. Ainsi plus de 43 000 masques ont été remis à des professionnels exposés dans le cadre de leur mission.

D'ores et déjà, 2 000 masques FFP2 ont été remis aux professionnels de santé du centre hospitalier de Versailles, 8 350 masques chirurgicaux à 15 établissements gérant des personnes en situation de handicap (PH), 9 100 masques à 21 établissements et associations du secteur de l'enfance, 17 000 masques chirurgicaux à 175 établissements de service de l'aide et l'accompagnement à domicile (SAAD), et 6 200 masques à 40 résidences autonomie pour personnes âgées.

Le Département des Yvelines propose de mettre à disposition des Groupes Hospitaliers des Yvelines des équipements de protection sanitaire (sur-blouses, charlottes, sur-chaussures) pour le personnel soignant : une partie de ces équipements provient des cuisines des collèges fermés.

Les aides financières sont au cœur de nos interventions d'urgence

Au regard de la fermeture d'accueils physiques de structures locales, **les aides financières et secours alimentaires d'urgence ont été assouplis** via les régies notamment pour assurer la distribution de chèques d'accompagnement personnalisé pour les besoins alimentaires essentiels. **Le versement des aides financières récurrentes est également maintenu et la continuité des prestations individuelles de solidarité assurée.**

L'examen des premières demandes et le renouvellement de droits financiers continuent d'être assurés.

Les Départements se mobilisent en faveur de la protection de l'enfance

Toutes les conditions d'accueil et d'hébergement des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance sont maintenues en établissements, et nos équipes y sont vigilantes au quotidien.

Face à la baisse des effectifs liée à l'épidémie, nous avons mobilisé des agents départementaux supplémentaires pour renforcer nos établissements de l'enfance.

Quotidiennement, nous prenons attache pour :

- ◆ les accompagner dans la gestion de la crise ;
- ◆ les informer en temps réel des recommandations nationales ;
- ◆ trouver des solutions face à l'absentéisme au sein de leurs structures ;
- ◆ les accompagner pour qu'ils puissent mettre en œuvre les conditions d'accueil et de prise en charge des enfants atteints ne nécessitant pas une hospitalisation, pour éviter la propagation de l'infection au sein de la structure et protéger les salariés ;
- ◆ proposer des activités scolaires, ludiques et de décompression pour supporter le confinement et le faciliter.

Dans ce contexte de confinement, les adolescents placés dans les MECS ne disposant pas d'espace extérieur supportent difficilement l'enfermement. Aussi, **le Département des Yvelines expérimente avec une quinzaine d'adolescents de la Maison de l'Enfance des Yvelines un «séjour d'aération» d'une semaine sur le site du Campus des Mureaux**. Ce dispositif organisé dans le respect des consignes de confinement, et qui vise à dédramatiser la situation et calmer les tensions, pourra être proposé à différentes MECS de nos deux Départements grâce à l'identification de deux autres sites d'aération.

Les services d'évaluation des mineurs non accompagnés (MNA) restent ouverts sans rendez-vous. Les collégiens en internat confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance peuvent être pris en charge, selon les situations, par des assistantes familiales.

Les assistantes familiales travaillant pour les deux Départements assurent les missions au quotidien, y compris pour les familles au contexte difficile, et sont accompagnées en continu par nos professionnels.

Les structures départementales continuent à fonctionner 24h sur 24, notamment grâce à la solidarité inter-services et inter-directions.

Toutes les structures de la protection de l'enfance, gérées directement par nos deux Départements, sont maintenues ouvertes 24h sur 24.

Les professionnels assurent, dans des conditions très difficiles liées au confinement et à l'absentéisme des personnels, la protection et l'hébergement des enfants confiés de la naissance à l'adolescence : Cité de l'enfance des Hauts-de-Seine, deux sites de la Pouponnière des Hauts-de-Seine, Maison de l'enfance et Pouponnière des Yvelines.

Les deux centres maternels sont ouverts en continu également.

Les agents de nos collectivités sont solidaires : de nombreux collaborateurs se sont proposés pour venir soutenir ces structures.

Depuis le 25 mars, les Départements se sont organisés pour **équiper les structures départementales et les assistantes familiales de 1200 tablettes numériques, afin que les enfants puissent réaliser leurs devoirs en ligne via l'Environnement Numérique de Travail (ENT).**

Les Départements se mobilisent pour accompagner les personnes handicapées et les seniors

Les professionnels des Pôles Autonomie (PA) territoriaux des Yvelines s'adaptent à la gestion de la crise sanitaire.

Les accueils physiques et les visites à domicile sont suspendus pour éviter tout risque de circulation du virus et de contamination des personnes en situation de handicap (PH).

L'accueil téléphonique (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h) ainsi que la gestion des mails sont renforcés :

- ◆ des appels de convivialité sont effectués aux personnes âgées ou en situation de handicap, fragilisées par la crise sanitaire actuelle ;
- ◆ le repérage des personnes volontaires se fait à partir du numéro autonomie ;
- ◆ l'accompagnement et l'évaluation des usagers à distance se poursuivent dans la mesure du possible ;
- ◆ l'instruction et l'évaluation de dossiers PA et PH sont maintenus.

Les accueils sont maintenus :

Pôle d'autonomie Boucles-de-Seine :

lundi, mercredi, jeudi : 8h45-12h / 13h30-17h

mardi : 13h30-17h30

vendredi : 8h45-12h / 13h30-15h45

Pôle d'autonomie Centre Yvelines :

lundi, mardi, jeudi : 9h30-12h30 / 14h-16h

mercredi, vendredi : 9h30-12h30

Pôle d'autonomie Grand Versailles :

lundi - jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h

vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h30

Pôle d'autonomie Saint-Quentin-en-Yvelines :

mardi - vendredi : 13h30-17h

Pôle d'autonomie Seine Aval :

lundi - jeudi : 9h-12h / 14h-16h

vendredi : 14h-16h

Pôle d'autonomie Sud Yvelines :

lundi - vendredi : 9h15-12h15 / 13h30-16h45

Les professionnels de la MDPH des Hauts-de-Seine s'adaptent à la gestion de la crise sanitaire. La MDPH des Hauts-de-Seine propose une plateforme pour que les demandes se fassent en ligne. Un circuit de traitement court est mis en place pour accompagner le retour à domicile des personnes jusque-là accueillies en établissement médico-social ou hospitalisées.

Dans les deux Départements, les modalités de fonctionnement des Commissions de droits et de l'autonomie des Personnes handicapées (CDAPH) spécialisées sont adaptées : elles se tiennent à distance et les notifications MDPH traitées pour permettre les décisions d'urgence. L'examen des premières demandes est réalisé malgré le nombre réduit d'équipes, et les droits financiers (AAH, AEEH, ACTP, PCH) sont renouvelés automatiquement.

Depuis le 16 mars, **pour accompagner les professionnels du secteur de l'aide à domicile (SAAD), un numéro vert interdépartemental est disponible : 0805 38 39 49.**

Ce numéro à destination des 430 entreprises de SAAD des Hauts-de-Seine et des Yvelines permet aux professionnels d'échanger sur différentes thématiques : consignes et conduites à tenir, organisation des Ressources Humaines, plan de continuité d'activité, situations individuelles.

En complément, tous ont reçu un kit évolutif d'information sur les consignes de sécurité et d'hygiène, la réglementation et la conduite à tenir.

Les deux Départements se mobilisent pour garantir des mesures de précaution pour les professionnels de l'aide à domicile. Les Départements veillent à un approvisionnement régulier de masques par l'État pour les SAAD et à leur distribution. Le Département des Yvelines, en outre, a fait don de 20 000 masques, sur ses propres réserves, aux entreprises de SAAD. Par ailleurs, les deux Départements viennent de passer commande ensemble de 600 000 masques supplémentaires.

Depuis le 27 mars, les deux Départements ont adopté des mesures concrètes exceptionnelles pour accompagner, dans des conditions sécurisées, la sortie d'hôpital et le retour à domicile des seniors dépendants guéris du virus.

Une aide exceptionnelle de 500 € par mois pour faciliter le retour à domicile

Pour les personnes âgées hospitalisées en état de retourner à leur domicile et qui ne sont pas bénéficiaires de l'allocation personnes âgées (APA), **les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines accordent une aide exceptionnelle d'un montant forfaitaire de 500 € mensuels, pour une durée de trois mois, afin de financer des prestations à domicile d'aide à la personne.**

Le maintien des versements d'APA aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Par ailleurs, pour les mois de mars et avril 2020, les deux Départements maintiendront automatiquement les versements réalisés au profit des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, sur la base des montants versés en février 2020.

Les demandes par les tiers (SAAD ou Ehpad) se font exclusivement en ligne sur **www.78-92.fr** d'une façon simplifiée, pour accélérer les processus et éviter aux aidants ou aux usagers eux-mêmes de se déplacer en cette période de confinement.

Une aide exceptionnelle à l'hébergement temporaire dans les Ehpad

Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (Ehpad) pourront accueillir, à titre temporaire et en urgence, des personnes âgées jusqu'ici hospitalisées et dont l'état de santé permet la sortie et l'accueil au sein d'une structure collective, après vérification par l'hôpital de l'absence de risque de contagiosité. **Seuls les Ehpad garantissant les conditions d'accueil sécurisées fixées par le Gouvernement pourront accueillir ces personnes âgées.** Cette faculté est ouverte exceptionnellement aux établissements ne bénéficiant pas d'autorisation d'accueil temporaire et à ceux qui ne sont pas habilités au titre de l'aide sociale départementale. **Les Départements financeront, pendant un mois, les dépenses relatives à ce séjour temporaire.**

Les conditions d'accueil et d'hébergement des personnes handicapées et âgées (foyers de vie, foyers d'hébergement, résidences autonomie, Ehpad...) sont maintenues, autant que possible.

Ces personnes sont contactées tous les jours pour :

- ◆ les soutenir dans l'adaptation du quotidien, malgré l'absence de leurs personnels ou pour organiser leur remplacement ;
- ◆ les accompagner dans la gestion de la crise ;
- ◆ établir des points de situation de leurs besoins au regard du confinement et des difficultés rencontrées.

Collèges – Les services mobilisés pour accompagner la mise en œuvre de la continuité pédagogique

Pionniers du numérique, les deux Départements ont su apporter les solutions nécessaires aux différents problèmes dans des délais très courts. Ces actions sont déterminantes pour la continuité pédagogique, en complémentarité de celles menées par l'Éducation nationale.

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) et les ressources pédagogiques pour garantir la réussite des collégiens

Le 12 mars, le Gouvernement a annoncé la fermeture des écoles, collèges et lycées, à compter du lundi 16 mars. Un contact régulier entre élèves et professeurs est maintenu pour assurer une continuité pédagogique, avec l'ENT comme clé de voûte.

Outil de soutien à l'enseignement mis en place depuis dix ans, l'ENT permet aux collégiens, à leurs familles et aux enseignants de poursuivre le programme académique pendant la crise sanitaire.

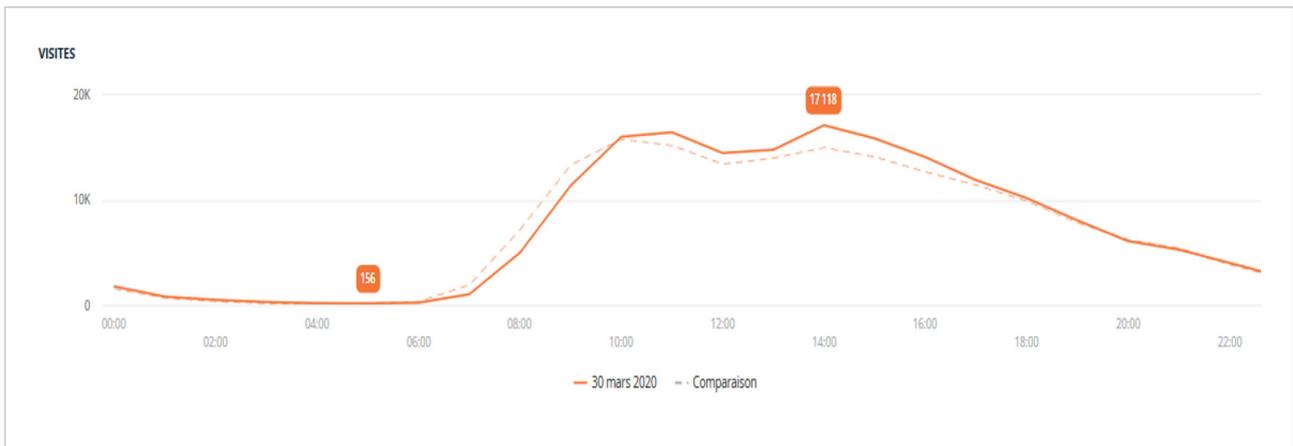
Les services proposés par l'ENT sont nombreux :

- ◆ Services de communication : messagerie, agenda partagé, annuaire, tableau d'affichage des actualités, envoi de SMS groupés, possibilité pour la collectivité de communiquer avec les familles depuis la page d'authentification, etc.
- ◆ Services de collaboration : cahiers de texte, espaces collaboratifs, casiers pour récupérer les devoirs et centraliser les travaux des élèves, pad collaboratif, office online, etc.
- ◆ Services pédagogiques : un module de création de parcours pédagogiques en ligne, un module pour créer des évaluations en ligne avec retour sur les résultats obtenus par les élèves, accès aux manuels et ressources numériques auxquels les établissements ont souscrit, et trois services financés par les Départements :
 - ◆ Enseigno : service de soutien scolaire en ligne
 - ◆ Madmagz : service de création collaborative de magazines et journaux en ligne
 - ◆ Playbac Presse : accès aux contenus digitaux de la presse quotidienne pour les jeunes, en français et en langues étrangères.
- ◆ Services de gestion de la vie scolaire : emploi du temps, notes, absences, disciplines. Ces modules habituellement au premier plan des usages de l'ENT sont passés au second plan depuis le confinement.

Le Département des Hauts-de-Seine a doublé le débit internet d'accès à l'ENT. Les capacités du serveur dédié ont été augmentées pour supporter près de deux fois plus de connexions quotidiennes, à savoir 180 000 visites par jour. De son côté, le Département des Yvelines a renforcé les infrastructures de l'ENT en améliorant les performances des serveurs existants et en s'appuyant sur des serveurs supplémentaires afin d'absorber les pics d'activité. Tout cela permet de **garantir aux 120 000 collégiens des deux Départements un accès de qualité aux ressources pédagogiques durant cette période de confinement.**

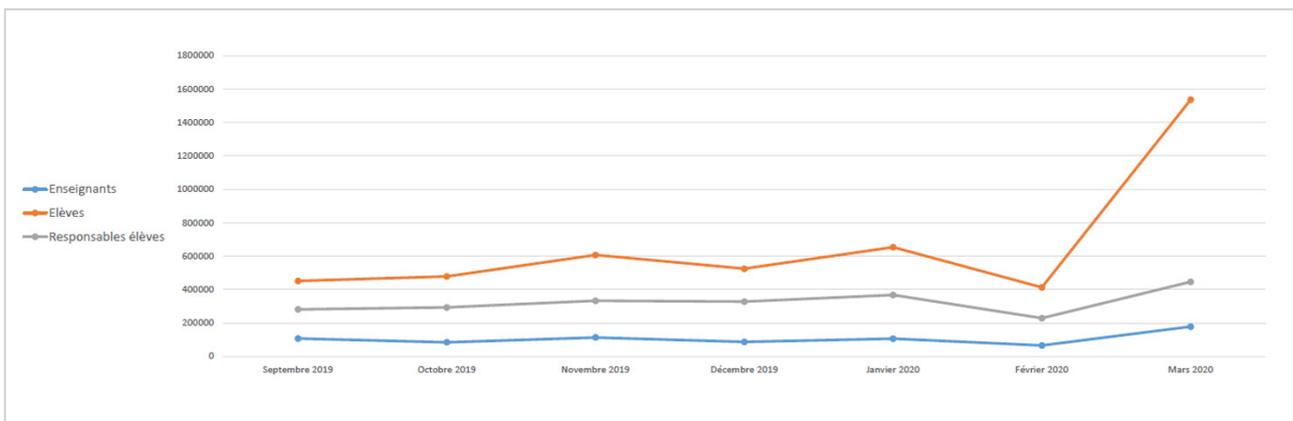
Les usagers disposent désormais de tous les services dont ils ont besoin au sein d'un même portail sécurisé. Ils travaillent en confiance, sans disséminer les données personnelles et scolaires auprès de services tiers dont la conformité au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) ne serait pas garantie.

Ci-dessous, pour illustration, le niveau d'accès à l'ENT des Hauts-de-Seine sur la journée du 30 mars 2020, journée type d'un Département :

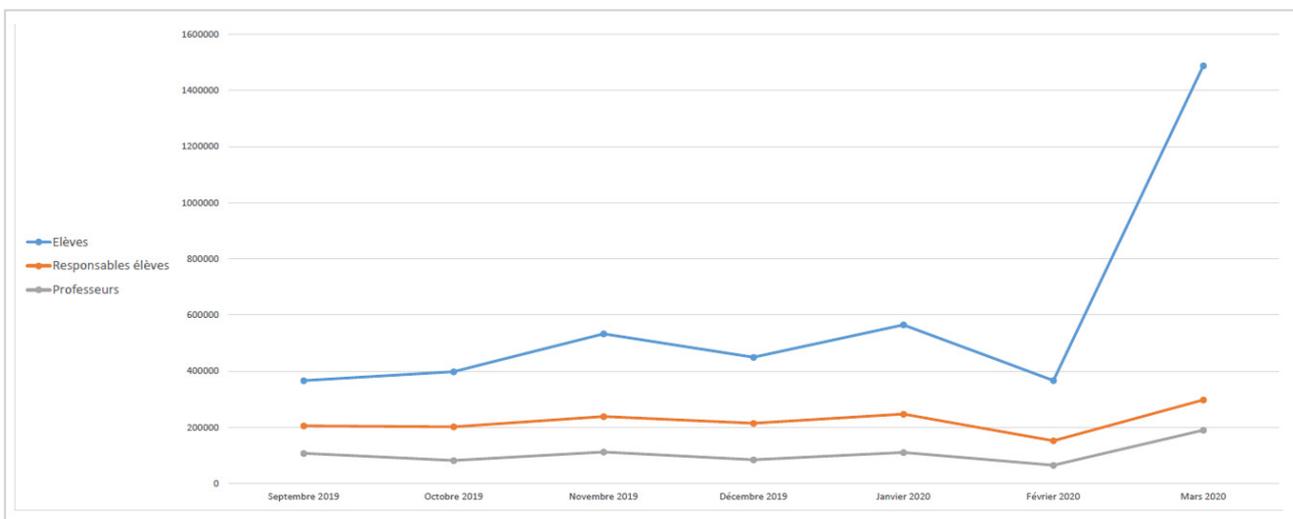


Le nombre de visites quotidienne a explosé sur les ENT des deux Départements, comme par exemple dans les Yvelines :

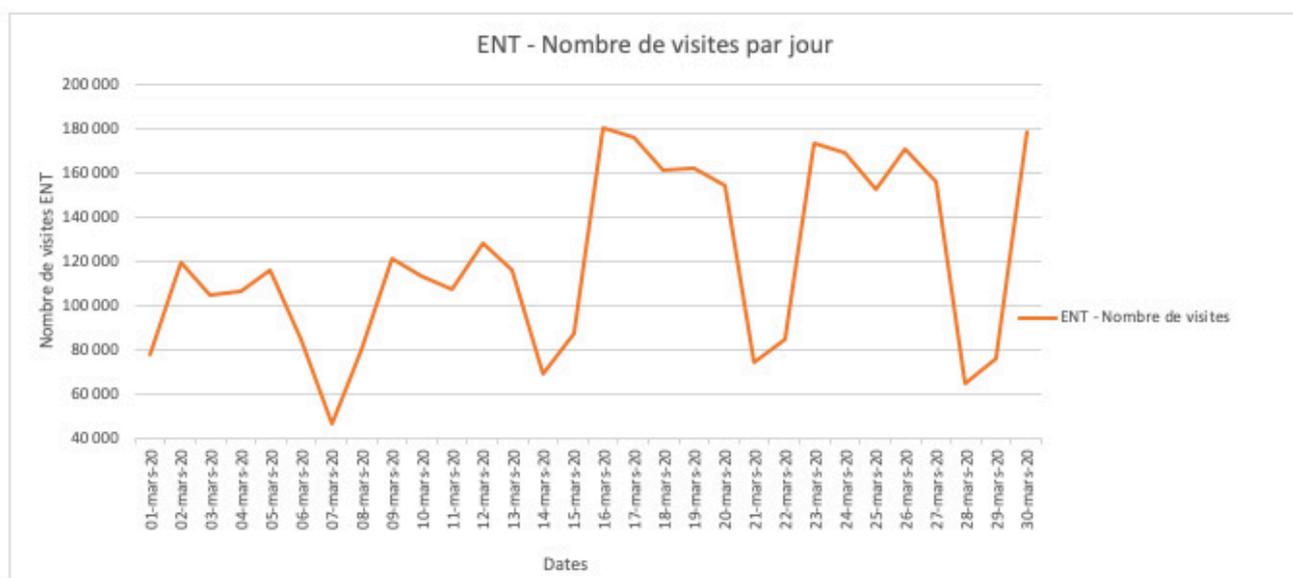
Consultation journalière par profil depuis la rentrée scolaire (eCollege Yvelines)



Consultation journalière par profil depuis la rentrée scolaire (Oze Yvelines)



La même augmentation est constatée dans les Hauts-de-Seine :



Le niveau de fréquentation des ENT départementaux a été fortement impacté par la crise sanitaire, comme l'atteste l'évolution du nombre de visites et de pages vues sur le mois de mars 2020 :



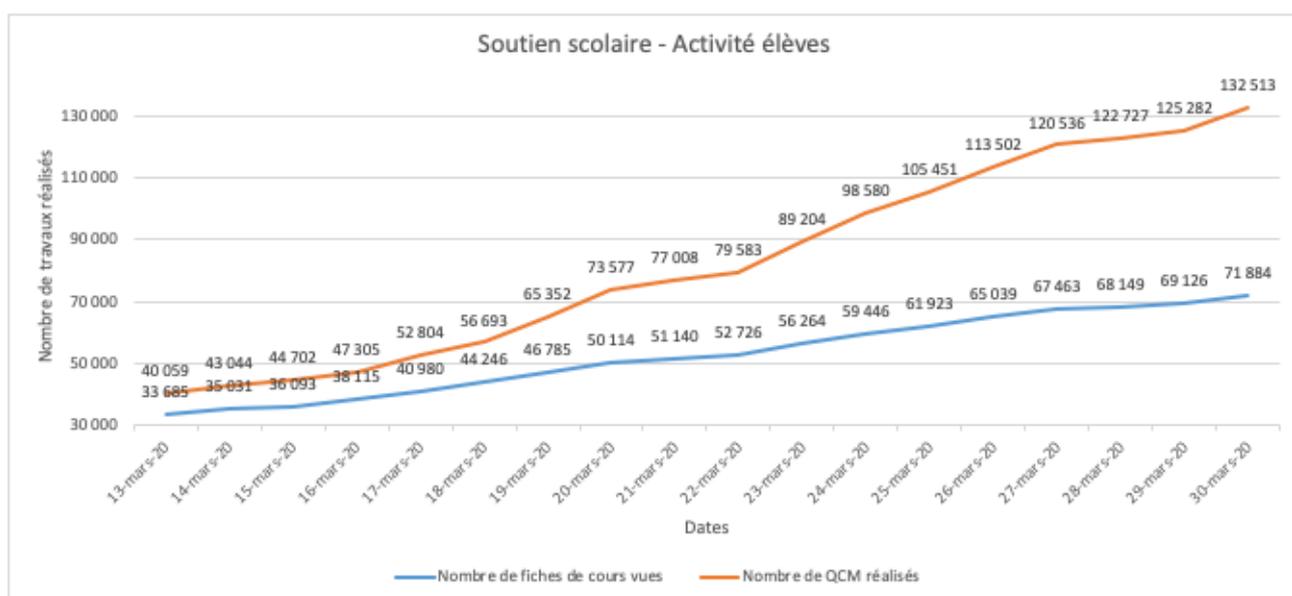
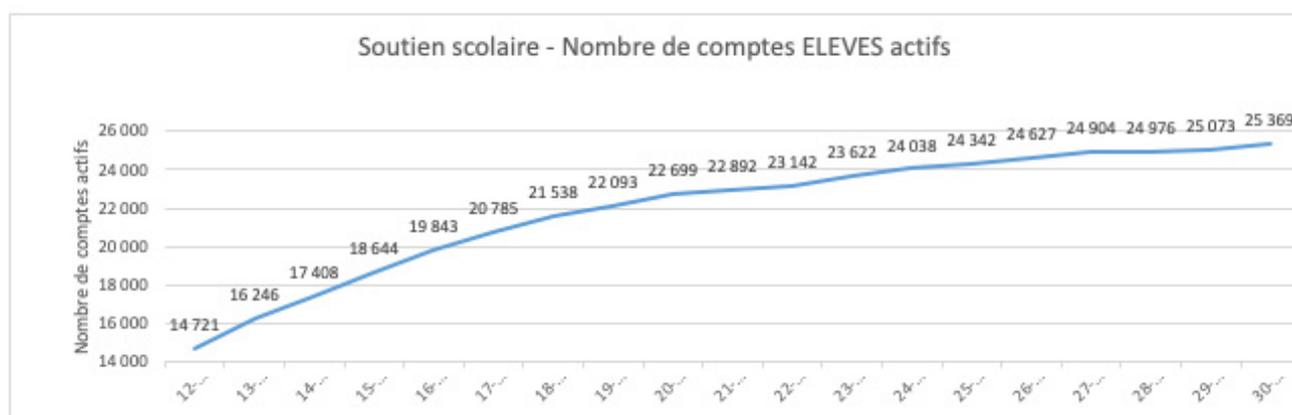
Enseigo, service de soutien scolaire

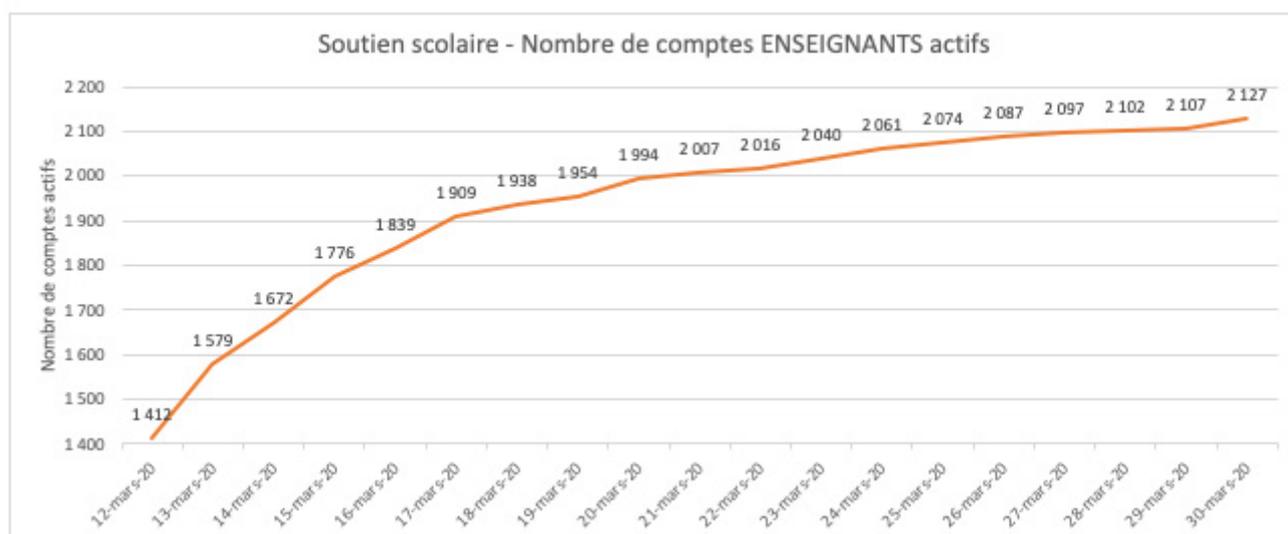
Nos deux Départements ont déployé un service de soutien scolaire en ligne qui donne accès à des contenus pédagogiques dans toutes les disciplines et pour tous les niveaux du collège.

Les enseignants peuvent y créer des parcours pédagogiques et faire des retours aux élèves sur les résultats obtenus.

Dans les Yvelines, environ 5400 élèves avaient activé leurs comptes fin février 2020. Le 24 mars, en plein confinement, ce nombre a presque doublé. Cela représente plus de 10000 sessions fin février, 30000 fin mars. Les heures de soutien, elles, ont augmenté de 40%. Ainsi, 28 600 fiches de cours et 80 200 exercices ont été utilisés. Dans les deux Départements, les disciplines les plus consultées sont les mathématiques, loin devant le français, l'anglais, l'histoire.

Voici l'évolution pour le mois de mars 2020 dans les Hauts-de-Seine :





Des ordinateurs pour les collégiens non équipés

Depuis 2013, le Département des Hauts-de-Seine a offert 2050 ordinateurs recyclés à des collégiens afin de contribuer à réduire la fracture numérique. Trente postes informatiques supplémentaires ont été donnés depuis le début de la crise. À cela s'ajoute la possibilité offerte aux collèges de mettre à disposition des familles les ultra-portables de l'établissement fournis par le Département, soit une capacité de 10 000 équipements. À ce jour, près de 1500 ultra-portables ont été mis à disposition des familles.

Depuis 2015, le Département des Yvelines a déployé dans ses collèges 14 000 tablettes pédagogiques dans 106 collèges : 11 000 tablettes remises à titre individuel aux collégiens et 3 000 tablettes mutualisées remises aux chefs d'établissement. Ces 3 000 tablettes ont été mises à disposition des familles sur décision du Département des Yvelines, qui a demandé aux chefs d'établissement d'identifier les familles à servir en priorité.

Les agents des Départements mobilisés

Avoir une équipe de terrain en charge du lien permanent avec les collèges a été, dans ce contexte, encore davantage apprécié des personnels de direction. Aucune question n'a été laissée sans réponse ou sans solution, et des communications régulières ont été assurées sur tous les sujets : avancées techniques, bonnes pratiques numériques, valorisation des modules de l'ENT souvent méconnus des enseignants, tutoriels pour chaque profil, etc. Dans les Yvelines, cette mission a été prise en charge par le syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique.

Par ailleurs, les agents d'accueil et de maintenance des collèges peuvent être sollicités par les établissements des deux Départements. **Ils assurent les missions urgentes relatives à la sécurité et à l'entretien des locaux accueillant les enfants des soignants et personnels mobilisés des deux pôles solidarités**, notamment dans la quarantaine de collèges qui restent ouverts. Ponctuellement, les deux Départements ont également mobilisé des prestataires pour assurer la continuité de service, pour pallier l'absence de leurs agents malades ou absents.

Le 16 mars, date de l'arrêt de la restauration scolaire, le Département des Yvelines a organisé, en lien avec C'Midy, le don des denrées stockées dans les collèges afin de **soutenir les associations et les particuliers en difficulté et de lutter contre le gaspillage alimentaire**. Ainsi, ce sont plus de 2,4 tonnes de nourriture qui ont été distribuées à quatre associations yvelinoises.

Quant à la maintenance du patrimoine bâti des deux Départements, seules les interventions strictement nécessaires aux sites occupés ou à la préservation du patrimoine sont maintenues (sécurité des biens et des personnes). Dans chaque Département, une équipe de permanence de jour et une autre d'astreinte hors heures ouvrables se tiennent prêtes à intervenir. Les prestataires habituels restent eux-aussi mobilisés pour assurer la continuité de service. Depuis le 17 mars, plusieurs interventions urgentes ont eu lieu sur sites.

Assainissement

Le Département des Hauts-de-Seine, avec son délégataire la SEVESC, veille au maintien en condition opérationnelle du réseau d'assainissement et continue d'assurer la prévention et la lutte contre les inondations.

Voirie

L'établissement public interdépartemental Hauts-de-Seine Yvelines maintient la surveillance du réseau routier, assure la mise en sécurité et la viabilité estivale (patrouilles, interventions suite à accident, balisages, petits travaux de mise en sécurité). Des interventions sur chaussées seront maintenues en cas d'évènements météo particulier (type crue).

Service Interdépartemental des Agréments et des Adoptions

Le Service Interdépartemental des Agréments et des Adoptions est concentré sur la délivrance de documents (modification de notice, attestations diverses exigées par autorités étrangères) dans le cadre de projets d'adoption en stade avancé dans un pays étranger. Il maintient aussi sa mission de Correspondant départemental du CNAOP (accouchement dans le secret). Ces activités sont réalisées en majorité en travail à domicile.

Les lieux culturels, les équipements sportifs et les parcs

Par mesure de précaution, la programmation et les activités des parcs et des musées départementaux sont suspendues.

Les lieux suivants sont temporairement fermés au public :

- ◆ Les jardins et parcs départementaux
- ◆ Le jardin du musée départemental Albert-Kahn,
- ◆ Le musée du domaine départemental de Sceaux,
- ◆ Le domaine départemental de la Vallée-aux-Loups et la Maison de Chateaubriand,
- ◆ Les archives départementales des Hauts-de-Seine,
- ◆ Le domaine du Haras de Jardy,
- ◆ Le Stade départemental Yves-du-Manoir,
- ◆ Le parc nautique de l'Île de Monsieur,
- ◆ Le parc de la Grenouillère,
- ◆ Le Stade du Pré Saint-Jean,
- ◆ Les Espaces Sportifs d'Orientalion - ESO
- ◆ La Fosse de plongée Aqua Hauts-de-Seine.

Des contrôles réguliers de jour et de nuit sont organisés par les Départements pour s'assurer que l'ensemble des accès aux parcs soit maintenu fermé.

Ressources

Les Départements se sont organisés pour procéder au paiement des fournisseurs et prestataires dans les meilleurs délais, dès lors que ceux-ci transmettent leurs factures de manière dématérialisée via Chorus Pro.

Le versement des salaires des agents et des assistants familiaux est effectif pour le mois de mars. Il a été réalisé dans des délais raccourcis. Des dispositions ont été prises pour garantir la paye des mois à venir dans les mêmes conditions.

Le versement des subventions à destination des communes et intercommunalités est maintenu, afin qu'elles puissent elles-mêmes assurer le paiement de leurs factures.

Soutien à l'activité économique

Sauf exception, les consultations de marchés publics ouvertes sur la plateforme de dématérialisation des marchés sont prolongées pendant toute la période de confinement. Par ailleurs, les entreprises rencontrant des difficultés dans l'exécution des marchés du fait de cette crise sanitaire ne se verront appliquer aucune pénalité.

En plus de ces mesures d'application immédiate, les Départements participent à la cellule de veille économique mise en place par la Préfecture en lien avec les organismes consulaires, les fédérations professionnelles, les administrations de l'État et de la Région, dans le but de déployer aussi vite que possible des mesures de soutien ciblées aux secteurs économiques les plus affectés par la crise actuelle. Ces mesures seront précisées prochainement.



Hauts-de-Seine • Yvelines